

Développer les démarches éco-responsables au sein des services de l'Etat

Septembre 2005



La SNDD

Plan d'action :

« VERS UN ETAT EXEMPLAIRE »

Deux objectifs :

- 1. L'intégration du développement durable dans les politiques publiques**
 - Dans les instruments de pilotage de l'action de l'Etat
 - Dans les stratégies de l'Etat au niveau déconcentré
 - Dans les textes législatifs et réglementaires
 - Dans les activités de Recherche
- 2. L'intégration du DD dans le fonctionnement quotidien de l'administration**
 - Développer les démarches d'éco-responsabilité au sein des services de l'Etat
 - L'Etat employeur exemplaire (formation)

Développer les démarches d'éco-responsabilité au sein des services de l'Etat

- Améliorer la politique **d'achats publics** en favorisant l'achat de produits et de services intégrant l'environnement
- Mettre en place une **politique d'éco-responsabilité**, visant, pour l'ensemble de l'Etat et de ses établissements, les **objectifs quantifiés suivants** :

Objectifs quantifiés de la SNDD en matière d'éco-responsabilité :

- **Emissions CO2** : baisse de 20% d'ici 2008 pour la fonction transport et pour les bâtiments publics
- **Gestion immobilière** : 20% d'économie d'eau, 10% de baisse des consommations énergétiques, 60% de papier blanc recyclé d'ici 2008
- **Flotte de véhicules** : 20% des véhicules remplacés doivent être des véhicules propres si possible dès 2004
- Diminuer de 5% par an la quantité de **déchets** produite à partir de 2004

Objectifs quantifiés de la SNDD en matière d'éco-responsabilité

- Réflexion sur la **fin de vie** des produits dans l'achat public
- Mettre en place un **plan de déplacement** d'établissement par an et par département à partir de fin 2004
- A partir de 2005, 20% des **nouvelles constructions** doivent répondre aux normes HQE ou HPE (Haute Performance Energétique), et 50 % à partir de 2008

L'Etat employeur exemplaire

Développer la prise en compte du développement durable dans les formations des agents de l'Etat

- **Sensibilisation et formation au développement durable**
- **Dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations**

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

- Le **Service du développement durable** (ministère de l'écologie et du DD)
 - L'**Ifore** (service de formation à compétence nationale du MEDD)
 - La **Dgafp** (ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat)
 - Et l'**Ademe** (établissement public)
- se sont associés pour proposer un « dispositif national de formation »
- Avec l'appui du **ministère de l'Economie** pour le module « Achats » et du **ministère de l'Equipement** pour le module « déplacements »

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

- Il comporte des **modules** de formation conçus au plan national
- Ces modules sont démultipliés au niveau **régional**.

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

- 1 module introductif à l'éco-responsabilité (1j)
- Des modules spécialisés sur :
 - Les achats (2 j)
 - Les déchets (2+1j)
 - L'énergie (2+1 j)
 - L'introduction à la HQE (1j)
 - Les plans de déplacement (2j -2006)
 - Les espaces non bâtis (2j - 2006)

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

Les formateurs, qui sont-ils ? :

- Soit des **formateurs internes** aux administrations
- Soit des **formateurs professionnels**

Ils ont tous suivi une formation de formateurs spécifique au module

Ils sont « référencés » et peuvent être contactés directement par les administrations organisatrices

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

Rôle de l'équipe nationale :

- Conception des modules et des outils pédagogiques
- Formation des formateurs
- Assistance et conseil aux administrations
- Communication
- Centralisation des résultats et suivi du dispositif

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

Rôle des équipes régionales : elles organisent les formations

- Les correspondants formation (DIF et assimilés) ont un rôle pivot notamment financier
- Les DIREN et souvent les SGAR co-pilotent le dispositif
- Les autres administrations sont associées

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

Programmation des modules en région – Etat des lieux au 15 septembre 2005 :

- Module « Introduction à la démarche éco-responsable » : 45 fois en 2004 et 2005
- Module « Achats publics éco-responsables » : 10 fois en 2005

Le dispositif national de formation à l'éco-responsabilité des administrations

Programmation des modules en région
Etat des lieux au 15 septembre 2005 :

- Module « Gestion éco-responsable des déchets » : 10 fois en 2004 et 2005
- Module « Gestion éco-responsable de l'énergie » : 2 fois en 2004 et 2005

Programmations à venir : « Introduction à la démarche Haute qualité environnementale », « Plans de déplacement d'administration » et « Gestion éco-responsable des espaces non bâtis »

Pour en savoir plus

lfore@ecologie.gouv.fr

www.lfore.ecologie.gouv.fr